

Relevé de décisions du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique
du 18 juin 2024
de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions COSP 2024-06-18
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ en date du 7 juin 2024, le COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 18 juin 2024.

Étaient en présentiel ou en visioconférence :

Membres de droit :

- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieure d'études en application ENT et web, I-Média, Université de Poitiers
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL - Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université (visio)

Personnalités extérieures :

- Monsieur Frédéric ARTAUD, IEN Adjoint au DASEN de la Vienne
- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Madame Armelle PAYEN, Ingénieure de Formation à l'EAFIC, Académie de Poitiers (visio)
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Madame Christelle Fredon par Monsieur Jean-Charles Thévenot
- Monsieur François LECILLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN par Monsieur Nicolas VIBERT

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assessseure à la pédagogie de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)

Points à l'ordre du jour	Décisions	Avis / ou vote
<p>Approbation du procès-verbal de la précédente réunion</p>	<p>Le procès-verbal est en cours de finalisation. Il sera adressé par mail ultérieurement aux membres du COSP, qui indiqueront leur approbation ou proposerons des modifications.</p>	<p>NC</p>
<p>Points d'information : Réforme de la formation initiale des enseignants</p>	<p>L'INSPE avance sur les modalités de la mise en place de la réforme, car les étudiants devront être préparés pour la première session du nouveau concours dès 2025. Le travail porte sur la mise en œuvre d'un « patch » de préparation au concours, via un groupe de travail dédié au 1^{er} degré et un groupe de travail dédié au 2nd degré, constitués et pilotés par l'Université de Poitiers. Pour La Rochelle Université, la mineure « Education » sera transformée en préparation au concours, suite au vote de la CFVU.</p> <p>Des documents de cadrage ont été diffusés au fil de l'eau par le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la future LPPE (Licence du Professorat des Écoles) ; - le futur Master M2E (Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation). - les épreuves de concours - certains sujets types <p>L'enjeu est d'ouvrir une LPPE sur les 3 sites INSPE de l'Université de Poitiers. Dans le cas contraire, l'avenir des sites de Niort et d'Angoulême pourrait être remis en question. De ce fait, cela pourrait entraîner une délocalisation des stages pour les étudiants, la DSDEN 86 ne pouvant probablement pas fournir suffisamment de berceaux de stages dans la Vienne pour les étudiants des trois départements.</p> <p>À cela s'ajoute cela le manque de certitudes quant à l'académie d'affectation des lauréats de concours. Les effectifs pourraient être considérablement réduits dans le cas où les lauréats seraient affectés en master M2E dans les académies « importatrices » aux besoins forts (Versailles, Créteil, etc.). Sur ce point, les membres du COSP font part de leurs inquiétudes. Il est suggéré que le Conseil d'Institut formule une motion, si des informations tangibles confirmant cette orientation, étaient diffusées.</p>	<p>NC</p>

<p>Points d'information : Propositions acceptées sur la plateforme Mon MASTER</p>	<p>Présentation des effectifs de candidatures sur la plateforme Mon MASTER pour le MEEF 1^{er} degré, MEEF 2nd degré et Encadrement Éducatif, ainsi que pour la mention PIF.</p> <p>Il est constaté une baisse des demandes et effectifs par rapport aux années précédentes. Pour les sites d'Angoulême et Niort, ainsi que pour certaines mentions sur le site de Poitiers, une phase complémentaire de recrutement va être organisée, car les capacités d'accueil ne seront pas atteintes, et certaines listes d'attente sont épuisées.</p>	<p>NC</p>
<p>Points d'information : Tenue des conseils de perfectionnement, conseils de vie de site, Journée Académique [JA]</p>	<p>Conseils de vie de site : Les comptes-rendus des 3 conseils de vie de site de Niort, Angoulême, Poitiers, tenus en juin 2024, vont être communiqués prochainement. Les conclusions seront également transmises au Rectorat, à La Rochelle Université, ainsi qu'aux membres du COSP et du CI.</p> <p>La Rochelle Université dispose de ses propres modalités de fonctionnement et ne met pas en place de conseils de vie de site.</p> <p>Conseils de perfectionnement : Les conseils du 2^e semestre sont en cours depuis début mai 2024. Les comptes-rendus seront prochainement diffusés.</p> <p>Journée Académique – 14 juin 2024 : Après la séance plénière du matin, des réunions de départements, puis des ateliers se sont tenus, avec une restitution en fin de séance.</p>	<p>NC</p>
<p>Points d'information : Campagne de recrutement par corps 2024</p>	<p>ENSEIGNANTS-CHERCHEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste de PU en psychologie (site du campus de Niort) → Recrutement de Sébastien Goudeau au 1/09/2024 -> Support de MCF libéré reporté vers un poste d'ATER pour 1 an renouvelable - Poste de MCF en sciences de l'éducation ; → Recrutement de Émilie Remond au 1/09/2024. <p>PRAG-PRCE : Poste de PRAG-PRCE en didactique des mathématiques (support de poste de Franck Dupont - départ à la retraite) → Recrutement de David Beylot au 1/09/2024</p>	<p>NC</p>

	<p>Poste de PRAG/PRCE Conseiller Principal d'Education (CPE) → Recrutement de Christiane Revolon au 1/09/2024</p> <p>Services partagés (SP) 2nd degré – Site INSPE du campus de Poitiers (86) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPS 25% (susceptible d'être vacant) - Histoire-Géographie 25% (susceptible d'être vacant) - SVT 20% (susceptible d'être vacant) - SVT 25% - Arts plastiques 25% - CPE 25% - SES 20% [en cours] <p>Diffusion des postes sur le site de l'INSPE le 3 juin 2024 Envoi des CV et lettres de motivation pour le 17 juin 2024 Le comité de recrutement et de suivi (INSPE-Rectorat) se réunira pour la sélection des candidatures la semaine du 24 juin.</p> <p>Formateurs académiques (FA) 2024/2025 : La campagne est en cours de finalisation avec l'EAFC, en fonction des besoins du plan de formation de l'INSPE.</p> <p>Professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) 2024/2025 : Les négociations sont en cours au niveau des DSDEN sur les recrutements et les quotités, en fonction des besoins du plan de formation de l'INSPE</p>	
<p style="text-align: center;">Chantier mémoire</p>	<p>Préconisations du COSP en séance du 19 mars 2024 validées par le CI du 09 avril 2024. Création d'un groupe de travail ad-hoc composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable (Victor Millogo), - 2 élu(e)s du CI, - 2/3 membres du COSP (Nicolas Vibert et Mathilde Foucherault se sont proposés), - 3 responsables de séminaires, - 2 autres responsables de sites et délégués sur sites. <p><i>Préconisations issues du « chantier Mémoire » :</i> Identifier un jour dans la semaine où tous les étudiants MEEF2/MEEF3 2nd degré sont présents (les deux vagues A et B) pour placer les séminaires « Recherche » :</p>	<p>L'équipe de direction se chargera de la sollicitation des collègues pour l'intégration au groupe de travail</p>

	<p>- Mercredi matin : étudiants en M1 - Mercredi après-midi : étudiants en M2 Conséquences : séminaires aux plus grands effectifs, présence sur le site des formateurs « recherche » le même jour, permet de pouvoir poursuivre en M2 le même séminaire qu'en M1 indépendamment de sa vague A ou B. Besoins : planifier les mercredis sans interférence avec les activités sportives, commencer à 15h00 pour permettre aux étudiants de rejoindre l'INSPE en sortant de leur établissement.</p> <p>A la rentrée mettre en place 2 ou 3 préconisations supplémentaires.</p>	
<p>Harmonisation des notes au sein d'un site et entre les sites : problématique, préconisations et mode opératoire</p>	<p>À l'heure actuelle, homogénéisation insuffisante, voire parfois absente, des notes pour un même sujet, entre les sites, et au sein d'un même site. Cela peut induire des situations de péréquation forcée, sur décision des jurys. Les membres du COSP proposent l'adoption de critères et de standards d'évaluation communs, notamment à l'échelle intrasite.</p>	NC
<p>Droit à l'image</p>	<p>Un travail de mise en conformité avec le protocole RGPD est en cours, sur les projets de recherche menés actuellement par l'INSPE. Il a donné lieu à la consultation du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'Université de Poitiers. Il sera également nécessaire de consulter les DPO des établissements partenaires. Ce travail vise à définir une procédure commune, qui pourra être mise en application pour chaque projet, et déployée au sein des laboratoires. Cette procédure permettra d'identifier les démarches à entreprendre, au regard du RGPD, selon le type de recherche et les lieux d'intervention.</p>	NC
<p>Les départements de formation à l'INSPE : composition, délimitation, missions – quelles préconisations ?</p>	<p>À l'heure actuelle, 9 départements « disciplinaires » sont constitués au sein de l'INSPE :</p> <p>EPS : V. Dumontaux Maths : J. Penot SHSE : M. Sanchiz Français : M. Coret Sciences : J.M. Meslier Numérique : T. Roy HG : H. Marquis Arts : AC. Picard LVE : C. Hervé [départ mutation - Laure Jouve candidate]</p>	NC

	<p>Un département transversal a été créé pour la recherche.</p> <p>Les problématiques suivantes ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans les départements les formateurs 1er et 2nd degrés, - Intégrer les problématiques des 4 mentions du MEEF, ainsi que des futures LPPE, - Question de l'appartenance à plusieurs départements pour les formateurs Pluridisciplinaires : PEMF, PE..., - Question des UE pluridisciplinaires ou professionnelles (UE3, UE4) ..., - Question des départements pluridisciplinaires : SHSE (différentes sections CNU et épistémologies) : deux niveaux de fonctionnement ? - Question de la responsabilité des départements : désignation, rotation... - Mise à jour du règlement intérieur concernant les départements. <p>Le COSP préconise la formulation de propositions précises, qui seront soumises au COSP, puis à l'approbation du CI, et ensuite à la DAJA, pour pouvoir les intégrer au règlement intérieur.</p>	
<p style="text-align: center;">Questions diverses</p>	<p>- Visites PEES mi-temps 2024/2025 : Dans le cadre de la réduction de 700h de la mise en œuvre du plan de formation des PEES (cf. précédent CR), il a été planifié de diminuer les heures allouées aux visites (3h) par PEES mi-temps, conduisant à 1 visite réalisée par l'INSPE au lieu de 2.</p> <p>Afin de maintenir la qualité de la formation et d'aider au mieux les stagiaires dans le cadre de leur alternance, il peut être envisagé (de façon non-exclusive) de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux articuler le suivi par le référent et le tuteur conduisant à 2 visites au final, 2. Mobiliser des heures disponibles pour le suivi de PEES qui seraient en difficulté et nécessiteraient un accompagnement complémentaire. Ainsi, dans le cas d'une difficulté décelée à la 1ère visite, il s'agirait d'activer le DAPES et missionner un référent INSPE (FA ou PEMF mis à disposition) pour une visite supplémentaire ou toute action d'accompagnement prise en charge dans le cadre du DAPES, 	<p style="text-align: center;">NC</p>

	<p>- Ajuster exceptionnellement à 2 visites = 5h pour le référent INSPE dans le cas d'une difficulté majeure et de l'activation du DAPES,</p> <p>3. Baisser les heures de référentiel des M2 SPA au profit des PEES MT dans la mesure où les étudiants SPA bénéficient de l'accompagnement permanent de leur tuteur. Cette dernière solution n'est pas jugée réalisable par le COSP.</p> <p>- Nomination de représentants au COSP désignés par le CI : 4 sièges à pourvoir</p> <p>Il est demandé aux membres du COSP de faire des propositions de candidatures, pour la prochaine séance du 17 septembre 2024, qui seront soumises à l'avis du CI au mois d'octobre 2024. En parallèle, le CI pourra faire remonter des propositions.</p>	
--	--	--